

## 01. Qu'est ce que la laïcité ?



La **laïcité** repose sur trois principes :

- la liberté de conscience et la liberté de culte ;
- la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses ;
- l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

De la laïcité, se déduit la **neutralité** de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics.

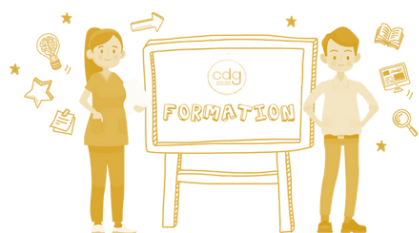
Dans l'exercice de leurs fonctions, **les agents publics** sont donc tenus de respecter le principe de laïcité :

- Ils doivent servir et traiter de façon égale, et sans distinction tous les usagers, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, en faisant preuve d'une stricte neutralité ;
- Ils ne doivent marquer aucune préférence à l'égard de telle ou telle conviction, ni donner l'apparence d'un tel comportement préférentiel ou discriminatoire, notamment par la manifestation, dans l'exercice de leurs fonctions, de leurs convictions religieuses.

Un devoir de stricte neutralité s'impose donc à l'agent public et au service public.

**Les usagers des services publics** quant à eux sont libres d'exprimer leurs convictions religieuses.

## 02. Formez et sensibilisez



### FORMATIONS proposées par le CNFPT :

- [Valeur de la république et laïcité](#)
- [La restauration scolaire et la laïcité](#)
- [Valeurs de la République et laïcité : laïcité et usage des espaces publics](#)
- MOOC - [La laïcité dans les collectivités territoriales : principes et pratiques](#)
- [Webinaire laïcité gratuit ADIAJ](#)



**BOUQUET DE RESSOURCES** sur la laïcité

## 03. Interrogez le référent laïcité

Pouvons nous louer une salle municipale pour une fête religieuse ? Sous quelles conditions ?

Pouvons-nous décorer le hall de la bibliothèque municipale d'une crèche ?

Puis-je obtenir une autorisation d'absence liée à un motif religieux ?

Pouvons-nous orner la mairie d'un sapin de Noël ?

Devons nous prendre en compte les croyances de chacun pour les repas délivrés à la cantine ?

On m'a dit d'enlever mon collier pour respecter le principe de neutralité, dois-je vraiment le faire ? Même si je ne côtoie pas d'usagers ?



**AGENTS** - Posez vos questions au référent via le [formulaire en ligne](#), rubrique "Le respect du principe de laïcité"

**COLLECTIVITÉS** - Adressez vos questions à [deontologue@cdg25.org](mailto:deontologue@cdg25.org)